



ADDENDA # 3

Le but de cette modification est de:

- Partager des réponses suite à des questions posées par des soumissionnaires potentiels.

Vous devez tenir compte de ces informations dans l'évaluation de votre soumission.

Questions et réponses

Q.1 Veuillez préciser si tous les adjuvants requis pour les travaux d'injection, incluant le Celbex 653, seront payés comme un avenant au prix actuel facturé à l'entrepreneur pour les adjuvants placés plus 10% selon GC 6.4.2, puisque les réponses aux questions 8 et 9 de l'Addenda #2 semblent se contredire.

R1. Oui, tous les adjuvants requis pour les travaux d'injection (Grouting Works), incluant le Celbex 653, seront payés comme un avenant au prix actuel facturé à l'entrepreneur pour les adjuvants placés plus 10% selon GC 6.4.2.

Il n'y a pas de contraction entre les réponses 8 et 9 puisque les cendres volantes ne sont pas considérées comme un additif demandé. Il n'y a pas d'élément spécifique de paiement pour les cendres volantes qui devront être prises en compte dans d'autres éléments du bordereau de prix.

FIN DE LA SECTION.

Il n'y a aucun changement à la date de fermeture des soumissions

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.